



TRANSCAL MOBIL

6 et 7 JUILLET 2019

INFORMATIONS PRATIQUES

PARCOURS

Toutes les informations pratiques concernant les courses : lieux, profils, dénivelés, points de contrôle, barrières horaires seront communiqués sur le site Internet www.latranscal.com et la page Facebook de l'Association Transcal (@TranscalMobil).

INSCRIPTION

INSCRIPTION : Toutes les inscriptions se font via le site internet de www.latranscal.com ou à ENDURANCE NC, 113 Promenade Roger Laroque, sur l'Anse Vata à Nouméa entre 11h30 et 13h30 et de 16h30 à 18h30 le mercredi et le vendredi uniquement, à compter du mercredi 29 mai.

Seuls les dossiers **complets** comprenant le bulletin d'inscription, les certificats médicaux et le versement des droits d'inscription seront pris en considération.

Un mail confirmant votre inscription vous sera envoyé dès validation de votre inscription.

Pour être inscrite, une équipe doit être complète et avoir déposée en ligne ou sur place son dossier complet pour **le vendredi 28 Juin au plus tard**.

Les dossards et tee-shirts sont à récupérer à **Endurance NC**, 113 Promenade Roger Laroque, sur l'Anse Vata à Nouméa, **du lundi 24 juin au jeudi 4 juillet de 8h à 18h**.

Pour les inscriptions effectuées, la dernière semaine, entre le 24 et 28 juin, la récupération des dossards et tee-shirts se fera à partir du lundi 1er juillet à Endurance Shop.

Les frais d'inscription à l'épreuve sont fixés à 10 000 FCFP par personne. Les équipes parrainées devront acquitter un supplément de 10 000 FCFP pour afficher leur partenaire uniquement sur l'épaule droite et/ou gauche du t-shirt officiel. Ce droit d'inscription comprend la prise en charge de l'organisation, le petit-déjeuner du samedi et dimanche matin (sur réservation via le bulletin d'inscription). Ce droit d'inscription prend également en charge la fourniture de trois casquettes, trois Ecocup en silicone (spécial Trail) et trois tee-shirts par équipe à l'arrivée du dimanche.

CERTIFICAT MEDICAL : Un certificat médical individuel n'attestant d'aucune contre-indication à participer à la Transcal Mobil (trail et course à pied en compétition) devra être fourni.



ENREGISTREMENT DES CONCURRENTS

L'enregistrement des participants aura lieu **le vendredi 5 Juillet de 15h00 à 20h00 ou le samedi 6 juillet de 5h00 à 6h00** sur le site de départ de l'épreuve. **L'émargement obligatoire** se fera le samedi 6 juillet de 5h00 à 6h00 sur le site de départ de l'épreuve et le dimanche 7 juillet de 5h00 à 6h00.

Le matériel obligatoire sera contrôlé de façon **aléatoire à l'arrivée de chaque jour**.

L'HEBERGEMENT

Une aire de camping sera aménagée sur l'emplacement du point de départ. Les concurrents doivent pourvoir individuellement à leur hébergement. Il est conseillé aux concurrents de se munir d'une crème anti-moustique, et de vêtements chauds. L'hébergement est également possible dans les autres structures de la région.

LE DEPART ET L'ARRIVEE

Distance à parcourir : **Environ 30 kilomètres le 1er jour, et 25 kilomètres le 2^{ème} jour.**

Les départs seront donnés : le 6 et le 7 juillet à 7h00 (susceptible de modification)

PRIX

Tous les participants recevront un tee-shirt « FINISHER » à l'arrivée.

Des prix seront attribués aux participants sur site le dimanche à partir de 14h30.

ASSISTANCE MEDICALE PENDANT L'EPREUVE

Des équipes médicales expérimentées, choisies par l'organisation, composées de médecins, infirmiers, podologue, secouristes assureront la sécurité.

Elles pourront donner des conseils ou intervenir pour traiter les urgences éventuelles.

Lorsqu'un membre d'une équipe est dans l'impossibilité de poursuivre, ses deux coéquipiers lui doivent mutuelle assistance jusqu'au prochain poste de contrôle (PC). Une fois le coéquipier sécurisé, ils pourront continuer l'épreuve.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Les services médicaux sont habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Association Transcal

Association de Loi 1901

Ridet 1 344 001.001 / Code APE 9319 Z

10, rue Faustine BERNUT Normandie NOUMEA



POSTES DE CONTROLE SUR LE PARCOURS

Le parcours sera jalonné de postes de contrôle obligatoires. Du fait de la longueur des étapes et de la neutralisation de la course par la nuit, les concurrents arrivant trop tard aux postes de contrôle seront stoppés et acheminés par la route au point d'arrivée.

Sous peine de disqualification chaque équipe doit se présenter ensemble et au complet à chaque PC.

Aucun abandon possible en dehors d'un PC. Les équipes incomplètes ne seront autorisées à continuer que par le responsable du PC.

BALISAGE DU PARCOURS

Le parcours sera clairement balisé. Les équipes devront impérativement le suivre.

SUR LE PARCOURS

Vous ne devez abandonner aucun déchet.

Aux points de contrôle, des poubelles seront mises à votre disposition. Vous devez **respecter** les propriétés privées, claniques et domaniales traversées ainsi que les us et coutumes locaux.



REGLEMENT

Article 1^{er} : EQUIPE

L'inscription se fait par équipe.

Chaque équipe doit être composée de **3 personnes** (mixte ou unisexe Femme ou Homme), tee-shirt de la même couleur avec logo Transcal Mobil sur la poitrine à droite.

La répartition entre homme et femme étant laissée à l'appréciation des concurrents. L'épreuve est ouverte aux concurrents âgés de 18 ans révolus. L'équipe doit se choisir un nom. Les concurrents participent sous leur seule responsabilité, l'organisation décline en particulier toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident dû à **un mauvais état de santé**.

Article 2 : CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Le chronométrage se fera **au départ et à l'arrivée du dernier équipier**.

Le classement de l'épreuve sera établi en fonction de **l'ordre d'arrivée et des pénalités et bonifications telles que définies par l'article 6 du présent règlement**. Seules les équipes complètes et groupées à l'arrivée et à chaque PC pourront être classées.

Article 3 : ALIMENTATION

Les concurrents sont responsables de leur nourriture et de leur boisson pendant le déroulement de l'épreuve. L'association fournira les petits déjeuners du dimanche matin (après réservation lors de l'inscription de l'équipe) ainsi que **l'eau, des fruits et des aliments sucrés et salés** sur les PC.

Une restauration sera proposée par des associations sur le village de la Transcal.

Article 4 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Chaque concurrent doit avoir :

- 1 couverture de survie, un sifflet, une lampe en état de marche.
- 1 réserve d'eau ou de boissons énergétiques d'une capacité minimum de 2 litres permettant de rallier les PC.
- 1 casquette ou un chapeau
- 1 gobelet Ecocup
- 3 barres et/ou gel (énergétiques)

Pour l'équipe :

- 1 rouleau de strap de 5 à 10 cm de largeur
- 1 couteau
- 1 briquet
- 1 téléphone portable chargé. **Un numéro de secours est indiqué sur le dossard. Il servira uniquement en cas d'incident sérieux pour contacter le PC course et le personnel médical.**

Association Transcal

Association de Loi 1901

Ridet 1 344 001.001 / Code APE 9319 Z

10, rue Faustine BERNUT Normandie NOUMEA



L'organisation vous recommande de prévoir des vêtements de rechange ainsi que et des chaussettes et des chaussures de rechange ainsi qu'une housse étanche (ziplock accepté) pour votre téléphone.

Il est interdit aux concurrents de disposer pendant l'épreuve de moyens de transport autres que ceux définis par le règlement. De plus, le contrôle du matériel se fera de manière inopinée à l'arrivée.

Article 5 : JURY

Le jury est composé du Président de l'association Transcal, d'un représentant de la direction de course assisté d'un concurrent.

En cas de litige, **la voix du Président de l'association est prépondérante.**

Le jury est chargé de veiller au respect du règlement par les concurrents, de constater leurs manquements, de sanctionner ces derniers par des pénalités ou l'élimination de l'épreuve. Les réclamations doivent être déposées par écrit moins de deux heures après l'arrivée auprès du Directeur de course ou auprès du Président, seules habilités. L'équipe portant réclamation déclinera son identité, le motif et le numéro de l'équipe concernée. Les réclamations seront étudiées et les réponses rendues publiques par le directeur de course ou le Président.

Article 6 : PENALITES & BONIFICATIONS

Des pénalités pourront être infligées (allant jusqu'à l'élimination) pour cause de :

- dopage (contrôle à un moment choisi par l'association)
- utilisation d'un moyen de transport non autorisé (véhicules de secours de l'association uniquement)
- absence de l'équipement obligatoire
- non pointage aux postes de contrôle
- utilisation d'un raccourci ou d'un parcours routier en dehors du parcours balisé
- refus de se faire examiner par un médecin
- non-assistance aux concurrents en difficulté
- pollution et dégradation des sites et propriétés traversées
- recours à une assistance autre que l'organisation (aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours sauf aux lieux définis par l'association)
- matériel de sécurité manquant lors d'un contrôle
- non observation des consignes de l'organisation
- arrivée non groupée
- attitude injurieuse ou agressive de l'équipe ou de l'assistance (disqualification de l'équipe)
- non-respect de la charte du tee-shirt officiel (logo sponsor uniquement sur les épaules)
- non-respect du code du raider éco-responsable

Des **bonifications** pourront être appliquées en cas d'arrêt d'une équipe pour cause indépendante de leur volonté, par exemple assistance à une autre équipe en difficulté.



Le jury est souverain pour déterminer et appliquer les pénalités (modification du classement ou élimination), et les bonifications.

Article 7 : ABANDON

Aucun abandon en dehors d'un PC. Les équipes incomplètes ne seront autorisées à continuer que par le responsable du PC. Lorsqu'un équipier abandonne les deux peuvent continuer mais ils doivent avoir avec eux le matériel de sécurité de l'équipe. Lorsque deux co-équipiers abandonnent le 3ème n'est pas autorisé à continuer.

Si un concurrent ne peut pas rallier le PC ses co-équipiers restent avec lui et doivent prévenir l'organisation dans les plus brefs délais par l'intermédiaire des concurrents de passage, l'équipe complète doit rester sur place jusqu'à l'arrivée des secours.

Tout désistement pour raison médicale ou changement d'équipier devra être approuvé par le bureau du comité directeur.

Article 8 : ASSURANCES

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels **causés aux tiers par les organisateurs.**

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité et dégagent celle des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant ou après la course.

Nous recommandons la prise d'une licence auprès de la Fédération française d'athlétisme, la Fédération française de triathlon, ou la Fédération française de course d'orientation.

Article 9 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET DROITS

L'association TRANSCAL a la concession du droit d'exploitation audiovisuelle de la TRANSCAL MOBIL 2019, les concurrents s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son de leurs équipes et de leurs personnes, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire. Les droits photographiques et audiovisuels de la TRANSCAL MOBIL 2019 sont la propriété de l'association TRANSCAL et ne pourront être exploités qu'après accord de l'association.

Nulle société autre que le photographe officiel de l'association TRANSCAL n'est autorisée à prendre à commercialiser des photos prises lors de la TRANSCAL MOBIL 2019 ainsi que lors de la remise des prix, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 10 : SPONSORS & PARTENAIRES & DONATEURS

Les partenaires, fournisseurs et supporters sont des entreprises privées, ou des institutions participantes financièrement et par des dons en nature à l'organisation de l'épreuve.



Les sponsors équipes sont des entreprises privées ou institutions participant à la prise en charge des équipes. Ils s'engagent à verser à l'organisation une somme de 10 000 F CFP, en plus des droits d'inscription des concurrents. Les associations régies par la loi 1901 sont dispensées de cette obligation.

Article 11 : PUBLICITE

Configuration des tee-shirts ou débardeurs des concurrents :

Les concurrents peuvent réaliser eux-mêmes leur tee-shirt ou débardeur

Ces tee-shirts ou débardeurs doivent impérativement être de la même couleur pour les trois membres de l'équipe et comporter sur la partie avant supérieure droite le logo officiel de la Transcal Mobil



Des Tee-shirts techniques de course avec le logo de l'événement peuvent être également commandés en ligne sur le site latranscal.com et devront être récupérés en même temps que le dossard chez Endurance NC, 113 Promenade Roger Laroque, sur l'Anse Vata à Nouméa.

Prix des tee-shirts : 1050 CFP TTC

REGLES GENERALES DE PUBLICITE :

Tout autre emplacement doit être vierge de tout nom de personne morale ou physique, de tout logo, de toute inscription en dehors des marques de vêtements strictement de série.

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom ou un logo qui serait injurieux, provoquant, politique ou en contradiction avec l'esprit ou le règlement de l'association.

EN CAS DE FORCE MAJEURE AU SENS DE L'ARTICLE 1148 DU CODE CIVIL RENDANT IMPOSSIBLE OU DANGEREUX LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.

L'APPLICATION DE LA FORCE MAJEURE RELEVE DE LA DECISION DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION TRANSCAL ET RESTE EXCEPTIONNELLE.